



Conseil Municipal du 28 juin 2018

Compte rendu

Date de convocation
20 juin 2018

Conseillers en exercice 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Tiphaine GILLET

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 28 juin 2018 à 20h00, sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2018

Etaient présents : M. Patrick GUEN, M. Jacques JACOB, Mme Anne-Marie MALHERBE, Mme Marie-Hélène CRENN, M. Sébastien DELANOE, M. André TROADEC, Mme Françoise LE BER, M. Alain CABIOCH, Mme Marie-Hélène QUIEC, Mme Virginie SOCHARD (arrivée au point n°3), Mme Carol AUTRET, Mme Sonia SENANT, Mme Josette BOUTOILLER (arrivée au point n°2), Mme Tiphaine GILLET, M. Louis ROLLAND, M. Jean-Michel CADIOU.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Angélique QUERE, MM. Jean-Jacques AUTRET, et Thierry PRIGENT qui avaient respectivement donné pouvoir à Mme Virginie SOCHARD, M. Sébastien DELANOE, et M. Patrick GUEN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2018

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 13 avril 2018.

Il doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

2. Attribution des subventions aux associations

(Rapporteur : M. DELANOE/délibération)

Le tableau d'attribution des subventions aux associations est présenté à l'assemblée. Il est joint en annexe.

Après en avoir délibéré et à la majorité, l'assemblée valide les propositions d'attribution présentées à l'exception de Mme Françoise LE BER qui s'abstient.

3. Location des salles communales par des associations extérieures

(Rapporteur : M. DELANOE/délibération)

Il est nécessaire de clarifier les conditions de locations des salles communales par les associations extérieures. Faisant suite à la proposition de la commission, M. DELANOE expose que la location de salles est possible, à condition que l'association compte au moins

Conseil municipal - Séance du 28 juin 2018

un membre plougoulmois. L'association devra déposer un chèque de caution de 500,00€ ainsi qu'une attestation d'assurance, mais la location reste gratuite. L'association ne sera pas prioritaire pour les réservations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide ces propositions.

4. Révision du tarif de location des tables et chaises

(Rapporteur : M. DELANOE/délibération)

La commission « association – tourisme » souhaite réviser le tarif de location des tables et chaises qu'elle considère comme trop élevé.

M. DELANOE propose de demander une caution de 100,00 € et un tarif forfaitaire de 20 € pour la location de tables et de chaises auprès de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide ces propositions.

5. Bibliothèque : création d'un tarif « activités »

(Rapporteur : M. CABIOCH/délibération)

Dans le cadre des différentes activités proposées par la bibliothèque municipale, il est proposé de créer deux tarifs en fonction de l'importance et du coût du matériel à mettre à disposition des participants. Il s'agit essentiellement de petit bricolage et d'ateliers de décoration qui s'adressent à tous les plougoulmois.

- Tarif « inspiration » : 5 €

- Tarif « création » : 10 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide ces tarifs à l'exception de M. Jean-Michel CADIOU qui s'abstient.

6. Budget : décisions modificatives

(Rapporteur : M. JACOB/délibération)

Section de fonctionnement

DEPENSES

		Prévisions	Nouvelles propositions	Total (BP+DM)
011 - Charges à caractère général				
6067	Fournitures scolaires	4 300,00 €	4 000,00 €	8 300,00 €
67 - Charges exceptionnelles				
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	1000,00 €	1000,00 €
022 - Dépenses imprévues				
022	Dépenses imprévues	40 000,00 €	- 5 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL			0 €	

Section d'investissement
DEPENSES

		Prévisions	Nouvelles propositions	Total (BP+DM)
Opération 10002 - Acquisition de matériel				
21757	Matériel et outillage de voirie	- €	31 700,00 €	31 700,00 €
020 - Dépenses imprévues				
020	Dépenses imprévues	35 393,02 €	- 31 700,00 €	3 693,02 €
TOTAL			0 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide ces modifications.

7. Autorisation de réaliser un emprunt

(Rapporteur : M. JACOB/délibération)

M. JACOB rappelle qu'un emprunt de 300 000 € est inscrit au budget primitif 2018 pour financer les travaux de rénovation de l'école, l'extension de la salle omnisports, la réalisation d'un skate parc et divers travaux de voirie

Il informe les conseillers que deux organismes bancaires ont été contactés et ont proposé les taux fixes suivants, pour une durée de 10 ans (échéances trimestrielles) :

- Crédit Agricole : 1.10 % - frais de dossier 350 € ;
- Crédit Mutuel de Bretagne : 0.99 % - frais de dossier 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ valide la proposition du Crédit mutuel de Bretagne pour un emprunt de 300 000 € sur 10 ans, au taux fixe de 0.99 %, échéances trimestrielles.
- ✓ donne tout pouvoir au Maire pour signer le contrat de prêt et régler les modalités afférentes à cet emprunt.

8. Adhésion au service commun « gestion des Accueils Collectifs de Mineurs » avec HLC : autorisation de signer les conventions

(Rapporteur : Mme MALHERBE/délibération)

Il est rappelé que, lors de la séance du 12 avril 2018, les conseillers ont validé le principe d'une adhésion au service commun de Haut Léon Communauté pour la gestion de l'ACM. Cette adhésion implique, d'une part, le transfert de la directrice à HLC et, d'autre part, une mise à disposition de l'agent auprès de la commune pour les missions périscolaires (encadrement du temps méridien, de la garderie) et l'initiation informatique.

Aussi, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun ainsi que la convention de mise à disposition de la directrice.

Conseil municipal - Séance du 28 juin 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à signer les conventions et tous les documents afférents à l'adhésion de la commune au service commun.

9. Nomination d'un délégué à la protection des données (Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Le nouveau Règlement Général en matière de Protection des Données Personnelles (RGPD) est applicable depuis le 25 mai 2018 et implique une nouvelle responsabilité de la collectivité en matière de gestion des données à caractère personnel. Le RGPD impose en premier lieu de désigner un délégué à la Protection des Données (DPD).

M. le Maire indique qu'une mutualisation avec Haut Léon Communauté est envisagée via le CDG 29 qui propose d'assurer le rôle de DPD pour les collectivités. Le coût global serait de 22 968 €/an, l'EPCI refacturerait ensuite à chaque commune sa quote-part (environ 1200 € pour la commune de Plougoum – 1550 € si elle adhère hors mutualisation). Une analyse du pôle « administration générale et finances » de HLC doit être menée sur ce sujet.

Si la proposition est validée par HLC et par le conseil municipal, alors la commune désignera le CDG en tant que DPD et Haut Léon Communauté constituera le relais actif du CDG sur les transmissions d'informations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à cette solution et avisera selon la décision de l'EPCI.

10. Alinéation d'un chemin rural au Stang : conclusions de l'enquête publique (Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Dans le cadre du projet d'aliénation du chemin rural sis au Stang entre les parcelles cadastrées AW 24-27-28 et AW 267-265-264-342, une enquête publique a été menée du 16 avril au 2 mai 2018. Les conclusions de Mme Martin, commissaire enquêteur, ont été publiées sur le site internet communal le 7 juin, transmises aux conseillers par voie dématérialisée le 19 juin. Elles sont présentées aux conseillers.

L'enquête a donné lieu à 4 observations formulées par les riverains et un article du « Monde » sur la disparition des oiseaux et insectes déposé par un élu.

Observations des riverains : ils souhaitent le maintien du chemin et son entretien pour conserver un accès à leurs parcelles et, pour certains, pour un usage plus large au public (chemin de randonnée). Le demandeur n'est pas opposé à ce que ce chemin soit rétabli et entretenu.

Mme le commissaire enquêteur estime que :

- Ce chemin a bien perdu son affectation dans son état actuel, mais la demande de M. EDERN a fait apparaître plusieurs usages possibles à rétablir ;
- Le chemin est actuellement en friche et en partie en décharge, ce qui provoque des nuisances dont se plaint M. EDERN ;
- Ce chemin est un très ancien chemin creux qui débouchait sur la voie communale, ancienne voie romaine ;
- Il pourrait, selon les techniciens consultés de Haut Léon Communauté, être connecté au chemin de randonnée dit « sentier des deux rivières » et améliorerait ce sentier en ouvrant au public un tronçon en terre diminuant la partie enrobée ;
- Le rétablissement de ce chemin creux dans son usage servira les riverains et un public plus large ;
- Les chemins creux sont un élément du patrimoine naturel commun. Ils représentent une richesse écologique, paysagère et touristique à préserver ; cette solution est d'intérêt général ;

Conseil municipal - Séance du 28 juin 2018

- La restauration de ce chemin creux présente divers intérêts agro-environnementaux et touristiques : conserver du bocage au milieu de parcelles agricoles, réduire les échanges entre parcelles (adventices et traitements, conserver un réservoir de biodiversité, améliorer la qualité du paysage, ouvrir au public un nouvel itinéraire de randonnée.

Pour toutes ces raisons, Mme le commissaire enquêteur émet un avis défavorable au projet d'aliénation de ce chemin rural et recommande de restaurer ce chemin avec l'appui technique de Haut Léon Communauté.

Mme Josette BOUTOILLER fait remarquer que les dépenses engagées pour cette procédure auraient pu être évitées compte tenu de l'issue « connue » de l'enquête. Pour le Maire, les recommandations intéressantes du commissaire enquêteur justifient la dépense.

M. le Maire propose aux conseillers de suivre l'avis de Mme le commissaire enquêteur :

- De renoncer à l'aliénation de ce chemin rural
- De rétablir et d'entretenir ce chemin avec l'appui technique de Haut Léon Communauté afin de résoudre les problèmes de nuisances pour M. EDERN, de préserver les accès aux parcelles des riverains et de connecter ce chemin au circuit des chemins de randonnée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide ces propositions.

11. Rapport de la CLETC

(Rapporteur : M. JACOB /délibération)

Monsieur JACOB présente le rapport de la CLETC du 13 juin 2018. Celui-ci concerne la fin de la convention de mutualisation entre la ville de St Pol de Léon et HLC pour le poste d'un agent (DGA puis « appui territorial ») ainsi que l'adhésion de communes au service de contrôle de voirie, ce qui n'a pas d'incidence pour la commune de Plougoulm. Cependant, il est à noter que la prestation PLUiH a été intégrée (2 031,00€), l'attribution de compensation 2018 s'élève donc à 21 895,00 € à laquelle s'ajoute les 1926,00 € de régularisation des ADS 2017 soit un total de 23 821,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide le rapport de la CLETC.

12. Décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article 2122-22 du CGCT)

Décisions d'avril, mai, juin 2018

- CEF YESSS Electrique
Objet : Dalles LED pour les bureaux de la mairie
Montant : 1 702.45 €
- QUEGUINER
Objet : Placard salle de réunion mairie (portes et étagères)
Montant : 1 334.38 € TTC
- ENGIE INEO
Objet : Travaux feu tricolore Le Croissant
Montant : 5 358.00 € TTC
- ZOLPAN
Objet : Sol étage mairie

Conseil municipal - Séance du 28 juin 2018

Montant : 1 750.79 € TTC

- Objet : Acquisition d'un tracteur et d'une brosse désherbante auprès de la société SOFIMAT

Montant du nouveau matériel (tracteur + brosse) : 31 680 € TTC

Reprise de l'ancien tracteur : 11 000 € TTC

Coût de l'acquisition : 20 680 € TTC

- Objet : Réaménagement de l'école Charles Perrault – gros-œuvre

Entreprise retenue : ABALLEA Construction

Montant : 16 752,56 € TTC

- Objet : Réaménagement de l'école Charles Perrault – couverture

Entreprise retenue : PHELEP-CREIGNOU couverture

Montant : 26 501,94 € TTC

- Objet : Programme voirie 2018

Entreprise retenue : COLAS CENTRE OUEST

Montant : 87 289,80 € TTC

Montant : 20 233.33 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h30.

Le Maire,

Patrick GUEN



ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BENEFICIAIRES	DEMANDE 2018	PROPOSITION COM. ASSOC.	VOTE DU C. MUNICIPAL
---	-----------------	----------------------------	----------------------------

ASSOCIATIONS DE PLOUGOULM			
Les p'tits moussaillons - MAM	500,00 €	<u>250,00 €</u>	250,00 €
Kurun Basket Plougoulmois	1 300,00 €	<u>500,00 €</u>	500,00 €
Tennis de Table	1 200,00 €	<u>1 100,00 €</u>	1 100,00 €
Club de pétanque loisirs Plougoulm	300,00 €	-	0,00 €
Association Pen An Dour			0,00 €
Club des Retraités, Génération en mouvement	500,00 €	<u>500,00 €</u>	500,00 €
Société de Chasse - Saint Hubert	380,00 €	<u>100,00 €</u>	100,00 €
F.N.A.C.A.	450,00 €	<u>450,00 €</u>	450,00 €
Les Cadets de Plougoulm	2 400,00 €	<u>2 000,00 €</u>	2 000,00 €
Les Cadets de Plougoulm sub exceptionnelle pour éducateur	0,00 €		0,00 €

Conseil municipal - Séance du 28 juin 2018

Karaté Do Shotokan	400,00 €	<u>500,00 €</u>	500,00 €
Comité Loisirs Échanges	3 000,00 €	<u>0,00 €</u>	0,00 €
Rederien Plougoulm		<u>300,00 €</u>	300,00 €
<i>Rederien Plougoulm subv exceptionnelle périple Abondance</i>		<u>1 700,00 €</u>	1 700,00 €
Vita'Gym	300,00 €	<u>400,00 €</u>	400,00 €
<i>Vita'Gym subvention exceptionnelle</i>	0,00 €	-	0,00 €
Comité de Jumelage Plougoulm - Abondance	5 000,00 €	<u>5 000,00 €</u>	5 000,00 €
APE École Charles PERRAULT	1 000,00 €	<u>1 000,00 €</u>	1 000,00 €
<i>APE École Charles PERRAULT - Cirque</i>	1 000,00 €	<u>1 000,00 €</u>	1 000,00 €
APEL École Sainte Thérèse	1 500,00 €	<u>1 500,00 €</u>	1 500,00 €
<i>OGEC Ecole Sainte-Thérèse - Vidéoprojecteurs</i>		-	0,00 €
CUMA Plougoulm		-	
Service d'Entraide Agricole - Mutuelle Coup Dur		-	
	19 230,00 €	16 300,00 €	16 300,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
Amicale des Donneurs de Sang de Saint Pol de Léon	-	<u>150,00 €</u>	150,00 €
Amicale'ment Vôtre - Association du Personnel Communal	-	<u>200,00 €</u>	200,00 €
Association Pêche Protection Aquatique - A.A.P.P.M.A. - Saint Pol de Léon	-	<u>200,00 €</u>	200,00 €
Semi Marathon du Haut Léon	-	<u>100,00 €</u>	100,00 €
Association "Les Chiens Guides d'Aveugles du Finistère" - Quimper		50,00 €	50,00 €
Ar Redadeg (achat d'1 km)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	200,00 €	900,00 €	900,00 €

Total : Associations de PLOUGOULM + Associations extérieures	19 430,00 €	17 200,00 €	17 200,00 €
---	--------------------	--------------------	--------------------

LISTE DES DELIBERATIONS

- D. n°2018.06.01 Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2018
- D. n°2018.02.02 Attribution des subventions aux associations
- D. n°2018.06.03 Location des salles communales par des associations extérieures
- D. n°2018.06.04 Révision du tarif de location des tables et chaises
- D. n°2018.06.05 Bibliothèque : création d'un tarif « activités »
- D. n°2018.06.06 Budget : décisions modificatives
- D. n°2018.06.07 Autorisation de réaliser un emprunt
- D. n°2018.06.08 Adhésion au service commun « gestion des Accueils Collectifs de Mineurs » avec HLC : autorisation de signer les conventions
- D. n°2018.06.09 Nomination d'un délégué à la protection des données
- D. n°2018.06.10 Alinéation d'un chemin rural au Stang : conclusions de l'enquête publique
- D. n°2018.06.11 Rapport de la CLETC

Décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article 2122-22 du CGCT)

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

Patrick GUEN,	
Jacques JACOB,	
Anne-Marie MALHERBE,	
André TROADEC,	
Marie-Hélène CRENN,	
Sébastien DELANOE,	
Jean-Jacques AUTRET, (pouvoir à S. DELANOE)	
Thierry PRIGENT, (pouvoir à P. GUEN)	
Alain CABIOCH,	
Marie-Hélène QUIEC,	
Françoise LE BER,	
Carol AUTRET,	
Virginie SOCHARD,	
Angélique QUERE, (pouvoir à V. SOCHARD)	
Jean-Michel CADIOU,	
Josette BOUTOILLER,	
Louis ROLLAND,	
Tiphaine GILLET,	
Sonia SENANT,	